

Procès-verbal

Le mardi 08 avril 2025 à 17 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 20 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Thérèse VERMANDE.

Secrétaire de la séance : Sylvie ALECHKINE

Présents : Thérèse VERMANDE, Sylvie ALECHKINE, Anne REMOND, Claude-Henri DUBOIS, Bertrand DEFOIS

Représentés : René-Marc HERPSON représenté par Thérèse VERMANDE, Frédéric VUILLEMIN représenté par Bertrand DEFOIS

Absents et excusés :

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la précédente réunion,
2. Vote du Compte Financier Unique 2024,
3. Affectation des résultats 2024,
4. Fiscalité 2025,
5. Vote du Budget 2025,
6. Groupement de commandes - Wifi territorial,
7. IntraMuros,
8. Subventions aux Associations de la Commune,
9. Bâche incendie, demande de subvention,
10. Adhésion CAUE,
11. Questions diverses et compte rendu des différentes commissions.

Délibérations du conseil :

COMPTE FINANCIER UNIQUE - ORNIAC 2024 (N° DE_012_2025)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	121 114,13	38 437,39	0,00	38 437,39	121 114,13

Opérations exercice	112 408,90	131 498,75	17 924,36	81 139,95	130 333,26	212 638,70
Total	112 408,90	252 612,88	56 361,75	81 139,95	168 770,65	333 752,83
Résultat de clôture		140 203,98		24 778,20		164 982,18
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	140 203,98	0,00	24 778,20	0,00	164 982,18
Résultat définitif		140 203,98		24 778,20		164 982,18

Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal réuni et présidé par Sylvie ALECHKINE, 1^{ière} adjointe, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Sylvie ALECHKINE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - ORNIAC 2024 (N° DE_013_2025)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sylvie ALECHKINE, première Adjointe :

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 140 203,98
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	121 114,1 3
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	64 485,45
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	19 089,85
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	140 203,9 8
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	140 203,9 8
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	140 203,9 8
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

FISCALITE 2025 (N° DE_014B_2025)

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des bases d'imposition servant au calcul des taxes directes locales pour 2025,

Considérant les recettes attendues pour l'année 2025 et l'excédent antérieur reporté,

Considérant l'évolution des bases d'imposition et le montant des compensations de l'Etat,

Considérant le montant du prélèvement au titre du FNGIR,

Le Conseil Municipal, après discussion, décide :

TAXES	BASE 2025	TAUX VOTES	PRODUITS ATTENDUS
Foncier Bâti	104 100	29.60	30 814
Foncier Non Bâti	5 500	67.70	3 724
Taxe d'habitation rés sec.	80 900	7.30	5 906
CFE	3 900	13.59	530
TOTAL			40 974

Pour : 6 Contre : 1

Délibération : adoptée

VOTE DU BUDGET PRIMITIF - COMMUNE ORNIAC 2025 (N° DE_015_2025)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de Orniac,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Orniac pour l'année 2025 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	114 665,18	89 886,98
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 24 778,20
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		114 665,18	114 665,18
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	229 016,98	88 813,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 140 203,98
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		229 016,98	229 016,98
TOTAL DU BUDGET (4)		343 682,16	343 682,16

Délibération : adoptée

GROUPEMENT DE COMMANDES - WIFI TERRITORIAL (N° DE_016_2025)

Depuis 2018, le syndicat mixte Lot Numérique a installé un réseau de 100 bornes de WIFI public dans 80 communes.

Les bornes achetées par le syndicat ont été mises à disposition des communes qui en sont équipées. Le système proposé permet d'accéder à Internet en toute situation, de façon gratuite, sécurisée, simple et performante pour les visiteurs de passage et les administrés. La reconnexion est automatique entre toutes les bornes du réseau. C'est également un outil d'information locale et d'analyse touristique, qui favorise le numérique responsable, le WIFI consommant jusqu'à dix fois moins d'énergie que la 4G et moins de données mobiles.

Afin de poursuivre l'exploitation du réseau des bornes existantes, et avoir la possibilité d'installer de nouvelles bornes, il est nécessaire de lancer un nouveau groupement de commandes pour la période 2026-2029.

Ce groupement sera coordonné par le syndicat Lot Numérique, qui prendra en charge les coûts de procédures relatives aux marchés et réalisera la procédure de consultation pour le compte de ses membres. Le groupement sera constitué du syndicat Lot Numérique, du Département, des communes pour lesquelles des bornes ont été installées, ainsi que de nouvelles communes intéressées qui pourront installer des bornes de WIFI public dans leurs bâtiments.

Pour rejoindre le groupement, chaque collectivité doit approuver par délibération la signature de la convention constitutive du groupement.

Une fois la convention signée par toutes les collectivités membres du groupement, le syndicat Lot Numérique lancera un nouveau marché afin de sélectionner un opérateur pour la période 2026-2029.

Les collectivités pourront souscrire, auprès de l'opérateur retenu, un abonnement effectif au 1^{er} janvier 2026. Les prix devraient être avantageux grâce au groupement de commandes. Il sera également possible d'acquérir et d'installer de nouvelles bornes ; ces nouvelles bornes seront à la charge des collectivités qui souhaitent s'équiper.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes, telle que jointe en annexe ;
- d'autoriser le maire à signer la convention et tout document s'y afférant.

Résumé :

Le syndicat Lot Numérique propose de mettre en place nouveau un groupement de commandes WIFI territorial avec les communes et le Département afin de poursuivre l'exploitation du réseau des bornes existantes. Il sera également possible d'installer de nouvelles bornes dans le cadre de ce groupement.

Délibération : adoptée

INTRAMUROS (N° DE_017_2025)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'application INTRAMUROS.
Une visio peut-être programmée avec la société afin d'expliquer le fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- demande au Maire de programmer cette réunion en visio,
- la décision concernant l'adhésion sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.

Délibération : adoptée

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE (N° DE_018_2025)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions des associations de la commune.

Madame le Maire précise qu'il est prévu au budget 2025 - compte : 65748 la somme de : 1 000.00 € pour les subventions des associations de la commune et divers organismes.

Mme Sylvie ALECHKINE et Mme Anne REMOND pour Rencontre et Partage, n'ont donc pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de répartir les subventions 2025 comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2025
RENCONTRE ET PARTAGE	360 €
ORNIAC EN FETE	360 €
SOCIETE DE CHASSE	50 €
SOCIETE DE PECHE	0 €

Délibération : adoptée

BACHE INCENDIE (N° DE_019_2025)

Madame de Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

DEPENSES MONTANT HT		RECETTES	
Installation d'une bâche incendie 60 m3	13 933.45 €	Subvention Fonds Vert (25 %)	2 786.69 €
		Commune (75 %)	11 146.76 €
TOTAL	13 933.45 €	TOTAL	13 933.45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide le plan de financement présenté,
- charge le Maire de faire la demande de financement.

Délibération : adoptée

ADHESION CAUE LOT (N° DE_020_2025)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'adhésion du CAUE.

Le CAUE du Lot demande une adhésion de 80 € pour l'année 2025, (communes jusqu'à 500 habitants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au CAUE du Lot,
- charge le Maire de régler la cotisation.

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES :

- Voirie : Les travaux de revêtement de la chaussée, rue des Combes Gelées, sont prévus début juin, par la société Colas.
- Projet fleurissement du village : l'Association Rencontre et Partage propose un projet de fleurissement, avec les conseils du CAUE. Une première réunion d'information aura lieu le 19 avril, après l'assemblée générale de l'association. Tous les habitants recevront une information par mail.
- Murets : le Conseil Municipal valide la proposition de Madame le Maire pour poursuivre la restauration des murets avec la participation bénévole de l'Association de Limogne et l'entreprises Caussanel. Reste à définir le lieu après la visite de Mr Caussanel.
- Les journées du patrimoine du pays sont fixées les 27, 28 et 29 juin. Le thème est « De la terre à la terre ».
- Entretien tables et bancs : un devis pour l'entretien des 7 tables de pique-nique a été demandé à Monsieur Caminade. Il s'élève à 2 020 €. Pas de décision prise. Le Conseil Municipal demande à s'informer sur le coût de nouvelles tables.
- Eglise : l'entreprise Breil François a été sollicitée pour les travaux sur la toiture recouverte de tuiles de l'église, suite à des infiltrations d'eau Groupama prend en charge le montant des dépenses qui s'élèvent à 632.50 € ttc.
- Candidature au poste de Secrétaire Général de Maire : 5 dossiers reçus, 2 correspondent au poste proposé. Les candidates seront reçues en mairie pour un entretien.
- Révision PLUI : afin de corriger des erreurs matérielles graphiques et rédactionnelles dans l'élaboration du PLUI, des modifications sont proposées dans certaines communes. A Orniac, il s'agit de reclasser les parcelles A507, A508 et A509 de la zone A2 vers la zone U1 pour une surface totale de 2 234 m².
- Devis pour local de rangement : un devis a été demandé à l'entreprise Breil Daniel pour la construction d'un petit abri, dans le jardin derrière la mairie... En attente.
- Projet d'installation électrique : un devis a été demandé à l'entreprise Ganil Didier TP, pour l'installation d'un boîtier électrique, côté verger afin de sécuriser et faciliter les branchements électriques lors de fêtes du village.

FIN DE SEANCE :20H00

Thérèse VERMANDE
Président de séance

Sylvie ALECHKINE
Secrétaire de séance